



Canada Energy
Regulator

Régie de l'énergie
du Canada

Office of the Chief
Executive Officer

Bureau de la présidente-
directrice générale

Suite 210
517 Tenth Avenue SW
Calgary, Alberta
T2R 0A8

517, Dixième Avenue S.-O.
bureau 210
Calgary (Alberta)
T2R 0A8

30 July 2021

Honorable Caroline Wawzonek
Minister of Industry, Tourism and Investment
Government of the Northwest Territories
P.O. Box 1320
Yellowknife, NT X1A 2L9
Caroline_wawzonek@gov.nt.ca

Dear Honorable Minister Wawzonek:

Canada Energy Regulator's 2020-21 Annual Report of activities under the Northwest Territories *Oil and Gas Operations Act*

The Canada Energy Regulator (**CER**) is pleased to present the 2020-21 Annual Report of activities under the *Oil and Gas Operations Act (OGOA)*. The CER is required to submit this annual report to the Minister of Industry, Tourism and Investment (ITI) of the Government of the Northwest Territories pursuant to the OGOA¹. The 2020-21 Annual Report of activities under the Northwest Territories *Oil and Gas Operations Act*, is one of three Annual Report documents that summarize the Canada Energy Regulator's activities for the fiscal year.

The CER, supported by 500+ public servants, regulates oil and gas exploration and production under the OGOA in the onshore portion of the Inuvialuit Settlement Region (**ISR**) in the Northwest Territories. The CER's main office is located in Calgary and its Northern Regional Office is located in Yellowknife. Additional CER regional offices are located in Vancouver and Montreal.

.../2

¹ OGOA subsection 20.1. (1) The Regulator shall, within four months after the end of each fiscal year, submit to the Minister a report on the activities of the Regulator under this Act for that fiscal year in accordance with any applicable regulations.

The Commission of the CER (**Commission**) is an independent entity within the governance structure of the CER, whose primary role under the OGOA is to adjudicate oil and gas exploration and production projects. In 2020, the Commission was comprised of six full-time Commissioners appointed by the Governor in Council, including the Lead Commissioner and Deputy Lead Commissioner. In January 2021, a seventh appointee was added to the Commission.

In 2020, the COVID-19 pandemic changed the daily lives of everyone. The CER maintained its regulatory operations, including those undertaken pursuant to the OGOA, even as our employees transitioned to working from their homes. In a typical year, CER staff would often travel to and within the Northwest Territories (NWT) for meetings, inspections and conferences. This year, due to COVID-19 travel restrictions, meetings, forums and conferences were attended virtually.

Designations / Appointments

Prior to the beginning of the 2020-21 fiscal year, the CER's Acting Chief Executive Officer made the following appointments under the OGOA:

- Dr. Iain Colquhoun, Professional Leader, Engineering, was re-designated the Chief Conservation Officer and Ms. Paula Futoransky, Vice President of Energy Adjudications, was appointed to act in his absence.
- Keith Landra, Professional Leader, Safety, was re-designated the Chief Safety Officer and Claudine Bradley, Technical Leader, Research and Innovation, was appointed to act in his absence.

Delegations

On 17 of August 2020, the Commission delegated certain powers under the OGOA (see Appendix 1) including the authority to issue operating licences, authorizations and well approvals to:

- Dr. Iain Colquhoun, Chief Conservation Officer and Ms. Paula Futoransky, Vice President Energy Adjudication who will act in Mr. Colquhouns' absence.

Applications

The Commission reports that the Inuvialuit Petroleum Corporation (IPC) filed a submission on 17 March 2021 in support of a Development Plan Approval application for their proposed Inuvialuit Energy Security Project. Following direction from the Commission, the IPC refiled a Development Plan Approval application on 9 July 2021. Updated [project information](#) can be found on the CER website.

Operating Licences Issued

The Commission reports that seven companies renewed their annual operating licences under the OGOA during 2020-21. All current [operating licences can be found on the CER website and in Appendix 2](#). Operating licences are administrative documents that do not permit any activity on their own, instead they are a prerequisite prior to performing any work or activity under the OGOA. The following is a table of active companies in the ISR and the facilities they operate:

Company Operating in the ISR Regulated under the OGOA	Associated Facilities
Utilities Group Facilities Inc	Ikhil Gas Production Field
MGM Energy	Nine suspended wells
Canadian Natural Resources Limited	One suspended well

OGO A Compliance Verification Activities

The CER's commitment to keeping people safe is at the core of what it is and the work it does. Regulated companies are required by the CER to anticipate, manage, and mitigate any potential harm to safety and the environment that may occur through the full lifecycle of their energy facilities. As a part of this, the CER uses a risk-based approach in planning and conducting compliance verification activities (CVAs). When the activities of regulated companies have the potential to pose greater harm to people or the environment, the CER focuses increased oversight through engagement, inspections, investigations, audits, and enforcement, when necessary.

In 2020-21 the CER conducted the following compliance verification activities under the OGOA:

- two general operational information exchange meetings;
- one annual facilities and operations meeting;
- three annual safety report reviews;
- one environmental report review; and
- one production report review.

Many of these compliance verification activities, in addition to routine daily production report reviews, represent the ongoing regulatory oversight of Utility Group Facilities Inc's Ikhil gas production operations. The CER did not receive any well inspection reports this year as well inspections were either deferred or scheduled for 2022.

Incident Response

Companies must be prepared to respond to an emergency. The CER makes sure that a company can respond effectively by evaluating emergency response exercises and assessing contingency plans, including emergency response procedures and associated training, and confirming that plans provide for coordination with relevant territorial and federal emergency response plans.

The CER is a signatory to the NWT-Nunavut Spills Working Agreement. CER staff attended both the spring and fall 2020 bi-Annual NWT-Nunavut Spills Working Group meetings to promote response coordination and continuous improvement of pollution preparedness activities in the Northwest Territories and Nunavut.

The CER did not receive any incident reports in the ISR during the 2020-21 fiscal year.

Sampling Requests and Requests for information

The CER received two sampling requests for well materials (cuttings, fluid samples and/or core samples) related to wells located in the Mackenzie Delta. Well materials are located at the Geological Survey of Canada (GSC) core facility in Calgary, Alberta. The GSC supervises the removal of samples. Researchers, companies, and academics use these historical well materials or samples in various studies and analysis. Copies of reports generated from the study or analysis of well materials are later sent to the CER and can be obtained by the public.

One request for information related to a Significant Discovery Declaration in the Mackenzie Delta was received.

The CER library received and responded to 17 OGOA-related public information requests.

Relationships with Other Regulators

The CER recognizes the importance of maintaining strong working relationships with regulators and other partners in the North. Working from our Northern Regional Office, our Professional Leader for Northern Engagement meets regularly with the Northwest Territories Regulator of Oil and Gas Operations, and with staff from ITI's Mineral and Petroleum Resources Division in Inuvik to examine opportunities for improving regulatory coordination and efficiency. In addition, CER and the Office of the Regulator of Oil and Gas Operations (OROGO) staff hold monthly bilateral information exchange meetings to examine opportunities for joint compliance verification and emergency management exercises, as well as discuss regulatory initiatives such as the development of new regulations and guidance materials under the OGOA. CER staff also regularly engage in informal and formal meetings and forums relating to our regulatory responsibilities in the ISR. The following are some of the organizations with whom CER staff maintain close working relationships:

- [NWT Board Forum](#)
- [Inuvialuit Game Council](#)
- [Inuvialuit Regional Corporation](#)
- [Inuvialuit Water Board](#)
- [Inuvialuit Joint Secretariat](#)

The CER attended the following virtual events this year:

- [Arctic Oil and Gas Symposium](#)
- [ArcticNet Arctic Change Conference](#)
- [Wellbeing and the MVRMA: Making good resource co-management decisions in the Mackenzie Valley Workshop](#)
- [NWT Geoscience Symposium](#)

OROGO-CER Memorandum of Understanding

In March 2021, the CER renewed its Memorandum of Understanding (MOU) with OROGO. The MOU promotes collaboration and cooperation with respect to the exercise of the OROGO's and CER's respective regulatory responsibilities. The renewed MOU included a new Annex on emergency management cooperation between the two regulators.

The CER is pleased to submit its inaugural OGOA annual report and looks forward to sharing information about its OGOA activities in the years to come.

Best regards,



Gitane De Silva
Chief Executive Officer

Appendix 1: Powers Delegated to Iain Colquhoun and Paula Futoransky under the OGOA in 2020

OGOA*	Description of delegated powers (paraphrased)
s. 10	Issue, renew, vary, suspend or revoke operating licences and authorizations for each work or activity
s. 12	Consider safety prior to issuing authorizations for work or activity
s. 13	Ensure compliance to financial requirements prior to issuing authorizations for work or activity
s. 15	Receive declarations that equipment and installations, operating procedures, and personnel qualifications are appropriate prior to issuing authorizations for work or activity
s. 16	Ensure prescribed certificates for equipment and installations are received prior to issuing authorizations for work or activity
s. 64	Proof of financial responsibility

* and well approvals under s.13 of the NWT's *Oil and Gas Drilling and Production Regulations*

Appendix 2: 2020-21 Operating Licences issued under the OGOA by the Commission (via a delegation of s. 10)

Operating Licence (OGOA)	Company
1411	Explor Geophysical Ltd.
1410	MGM Energy
1409	Utility Group Facilities Inc.
1404	Imperial Oil Resources Limited
1403	ExxonMobil Canada Ltd.
1402	Canadian Natural Resources Limited
1401	ConocoPhillips Canada Resources Corp.



Régie de l'énergie
du Canada

Canada Energy
Regulator

Bureau de la présidente-
directrice générale

Office of the Chief
Executive Officer

517, Dixième Avenue S.-O.
bureau 210
Calgary (Alberta)
T2R 0A8

Suite 210
517 Tenth Avenue SW
Calgary, Alberta
T2R 0A8

Le 30 juillet 2021

L'honorable Caroline Wawzonek
Ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
C.P. 1320, Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9
Caroline_wawzonek@gov.nt.ca

**Rapport annuel 2020-2021 de la Régie de l'énergie du Canada
sur les activités menées en vertu de la *Loi sur les opérations
pétrolières des Territoires du Nord-Ouest***

Madame la Ministre,

La Régie de l'énergie du Canada est heureuse de présenter le Rapport annuel 2020-2021 sur les activités menées en vertu de la *Loi sur les opérations pétrolières des Territoires du Nord-Ouest* (« LOPTNO »). Elle est tenue de présenter ce rapport au ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest aux termes de cette loi¹. Il s'agit de l'un des trois rapports annuels qui résument les activités de l'organisme pour l'exercice.

La Régie, dont l'effectif est supérieur à 500, réglemente, en vertu de la LOPTNO, l'exploration et la production pétrolières ou gazières sur la terre ferme dans la région désignée des Inuvialuit (« RDI ») aux Territoires du Nord-Ouest. Le bureau principal de la Régie est situé à Calgary. Elle a aussi un bureau à Yellowknife pour la région du Nord ainsi que deux autres bureaux régionaux, à Vancouver et à Montréal.

La Commission de la Régie de l'énergie du Canada est une entité indépendante au sein de la structure de gouvernance de l'organisme. Son rôle premier au titre de la LOPTNO est de rendre des décisions relativement à des projets d'exploration et de production pétrolières ou gazières. En 2020, la Commission comptait six commissaires à temps plein nommés par le gouverneur en conseil, dont le commissaire en chef et le commissaire en chef adjoint. En janvier 2021, une septième personne a été nommée à la Commission.

.../2

¹ LOPTNO – Paragraphe 20.1 (1) Dans les quatre premiers mois suivant la fin de chaque exercice, l'organisme de réglementation présente au ministre un rapport de ses activités au titre de la présente loi pour l'exercice en cause conformément aux règlements applicables.

En 2020, la pandémie de COVID-19 a chamboulé le quotidien de tout le monde. La Régie a poursuivi ses activités de réglementation, y compris celles en vertu de la LOPTNO, même alors que ses employés sont passés au travail de la maison. Au cours d'une année type, le personnel de la Régie se rend souvent dans les Territoires du Nord-Ouest pour des réunions, inspections ou conférences. Cette année, en raison des restrictions découlant de la COVID-19, réunions, forums et conférences se sont déroulés virtuellement.

Nominations

Avant le début de l'exercice 2020-2021, la présidente-directrice générale par intérim de la Régie a procédé aux nominations suivantes en vertu de la LOPTNO :

- M. Iain Colquhoun, spécialiste en chef de l'ingénierie, a été renommé délégué à l'exploitation et M^{me} Paula Futoransky, vice-présidente du processus décisionnel, a été nommée pour le remplacer à ce titre au besoin.
- M. Keith Landra, spécialiste en chef de la sécurité, a été renommé délégué à la sécurité et M^{me} Claudine Bradley, chef technique de la recherche et de l'innovation, a été nommée pour le remplacer à ce titre au besoin.

Délégations

Le 17 août 2020, la Commission a délégué certains pouvoirs en vertu de la LOPTNO (voir l'annexe 1), notamment celui de délivrer des permis d'exploitation, des autorisations et des approbations de puits aux personnes suivantes :

- M. Iain Colquhoun, délégué à l'exploitation, ainsi que Paula Futoransky, vice-présidente du processus décisionnel qui le remplacera à ce titre au besoin.

Demandes

La Commission signale que l'Inuvialuit Petroleum Corporation (« IPC ») a déposé, le 17 mars 2021, une pièce à l'appui d'une demande d'approbation d'un plan de mise en valeur pour son projet de sécurité énergétique des Inuvialuit. Suivant les directives de la Commission, elle a déposé une nouvelle demande en ce sens le 9 juillet 2021. Le site Web de la Régie renferme des [renseignements à jour](#) sur ce projet.

Permis de travaux accordés

La Commission signale que sept sociétés ont renouvelé leurs permis de travaux annuels en vertu de la LOPTNO en 2020-2021. Tous les [permis de travaux](#) en vigueur se trouvent sur le site Web de la Régie et à l'annexe 2. Il s'agit de documents administratifs qui, en soi, n'autorisent aucune activité mais constituent une condition préalable à l'exécution de travaux en vertu de la LOPTNO. Voici un tableau des sociétés actives dans la RDI et des installations qu'elles exploitent :

Société réglementée au titre de la LOPTNO en exploitation dans la RDI	Installations connexes
Utility Group Facilities Inc.	Champ de production de gaz Ikhill
MGM Energy	Neuf puits dont l'exploitation a été suspendue
Canadian Natural Resources Limited	Un puits dont l'exploitation a été suspendue

Activités de vérification de la conformité menées aux termes de la LOPTNO

L'engagement de la Régie à assurer la sécurité des personnes est au cœur de son identité et de son travail. Elle exige des sociétés réglementées qu'elles prévoient, gèrent et atténuent toute atteinte éventuelle à la sécurité ou à l'environnement pendant le cycle de vie de leurs installations énergétiques. La Régie a ainsi recours à une démarche fondée sur le risque pour planifier et mener des activités de vérification de la conformité. Lorsque les activités des sociétés réglementées sont susceptibles de causer des préjudices importants aux personnes ou à l'environnement, la Régie renforce sa surveillance par la voie d'échanges, d'inspections, d'enquêtes, d'audits et de mesures d'exécution au besoin.

En 2020-2021, la Régie a mené les activités de vérification de la conformité suivantes en vertu de la LOPTNO :

- deux réunions d'échange d'information opérationnelle de nature générale;
- une réunion annuelle sur les installations et leur exploitation;
- trois examens de rapports annuels sur la sécurité;
- un examen de rapport sur l'environnement;
- un examen de rapport sur la production.

Bon nombre de ces activités, en plus des examens habituels de rapports de production quotidienne, constituent la surveillance réglementaire effectuée autour des activités de production de gaz du champ Ikhil de Utility Group Facilities Inc. La Régie n'a reçu aucun rapport d'inspection de puits cette année, les inspections ayant été reportées ou étant déjà prévues en 2022.

Intervention en cas d'incident

Les sociétés doivent être prêtes à intervenir en cas d'urgence. La Régie veille à ce qu'elles puissent le faire efficacement en évaluant leurs exercices d'intervention et plans d'urgence, y compris les marches à suivre et la formation connexe. Elle doit aussi pouvoir confirmer que les plans prévoient une coordination avec les autres plans d'envergure territoriale ou fédérale qui pourraient être pertinents.

La Régie est signataire de l'Entente sur les déversements entre les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Des membres de son personnel ont assisté aux réunions semestrielles du groupe de travail ainsi formé, au printemps et à l'automne 2020, afin de promouvoir la coordination des interventions et l'amélioration continue des activités de préparation en cas de pollution dans des deux territoires.

La Régie n'a reçu aucun rapport d'incident dans la RDI au cours de l'exercice 2020-2021.

Demandes d'échantillonnage et de renseignements

La Régie a reçu deux demandes d'échantillonnage de matériaux (déblais, fluides ou carottes) pour des puits situés dans le delta du Mackenzie. Les matériaux en question se trouvent aux installations centrales de la Commission géologique du Canada à Calgary, en Alberta, qui supervise l'échantillonnage. Dans le contexte d'études ou d'analyses, chercheurs, sociétés et universitaires ont recours à ce dépôt d'échantillons ou de matériaux de puits. Des copies des rapports alors produits sont par la suite envoyées à la Régie et peuvent être obtenues par le public.

Une demande de renseignements concernant une déclaration de découverte importante dans le delta du Mackenzie a été présentée.

La bibliothèque de la Régie a reçu 17 demandes de renseignements en rapport avec la LOPTNO et elle y a répondu.

Relations avec d'autres organismes de réglementation

La Régie reconnaît l'importance du maintien de solides relations de travail avec les organismes de réglementation et autres partenaires dans le Nord. À partir du bureau régional de Yellowknife, le spécialiste en chef de la participation des populations du Nord rencontre régulièrement du personnel de l'organisme de réglementation des opérations pétrolières des Territoires du Nord-Ouest et de la division des ressources pétrolières du ministère ténénois de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement à Inuvik pour examiner les possibilités d'améliorer la coordination ou l'efficacité de la réglementation. En outre, le personnel de la Régie tient chaque mois avec celui du Bureau de l'organisme de réglementation des opérations pétrolières et gazières (« BOROPG ») des réunions bilatérales d'échange d'information afin d'examiner les possibilités d'activités conjointes de vérification de la conformité ou de gestion des situations d'urgence en plus de discuter d'initiatives de réglementation, comme l'élaboration de nouveaux règlements et de documents d'orientation au titre de la LOPTNO. Par ailleurs, le personnel de la Régie participe régulièrement à des réunions et à des forums, officiels ou non, portant sur ses responsabilités en matière de réglementation dans la RDI. Voici certaines des organisations avec lesquelles le personnel de la Régie entretient des relations de travail étroites :

- [Forum des organismes des Territoires du Nord-Ouest](#)
- [Conseil Inuvialuit de gestion du gibier](#)
- [Inuvialuit Regional Corporation](#)
- [Office Inuvialuit des eaux](#)
- [Secrétariat mixte des Inuvialuit](#)

Cette année, la Régie a assisté aux activités virtuelles suivantes:

- [Symposium sur le pétrole et le gaz dans l'Arctique](#)
- [Conférence ArcticNet sur les changements dans l'Arctique](#)
- [Bien-être et Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie – Atelier sur la prise de bonnes décisions en gestion des ressources dans la vallée du Mackenzie](#)
- [Symposium géoscientifique des Territoires du Nord-Ouest](#)

Protocole d'entente BOROPG-Régie

En mars 2021, la Régie a reconduit son protocole d'entente avec le BOROPG. Le protocole d'entente favorise la collaboration en ce qui a trait à l'exercice des responsabilités réglementaires respectives du BOROPG et de la Régie. La version reconduite comprenait une nouvelle annexe sur la coopération en matière de gestion des urgences entre les deux organismes de réglementation.

La Régie est heureuse de déposer son premier rapport annuel en vertu de la LOPTNO et entrevoit avec plaisir un tel partage d'information dans les années à venir.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente-directrice générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gitane De Silva', written in a cursive style.

Gitane De Silva

Annexe 1 – Pouvoirs délégués à Iain Colquhoun et Paula Futoransky en vertu de la LOPTNO en 2020

LOPTNO*	Description sommaire des pouvoirs délégués
art. 10	Délivrer, renouveler, modifier, suspendre ou annuler des permis de travaux et des autorisations pour chaque activité projetée
art. 12	Prendre en compte la sécurité avant de délivrer des autorisations pour des travaux ou activités
art. 13	S'assurer du respect des obligations en matière financière avant de délivrer des autorisations pour des travaux ou activités
art. 15	Obtenir les déclarations voulues confirmant que l'équipement et les installations, les méthodes d'exploitation et les compétences du personnel sont appropriés avant de délivrer les autorisations pour les travaux ou activités
art. 16	S'assurer que les certificats prescrits pour l'équipement et les installations sont obtenus avant de délivrer les autorisations pour les travaux ou activités
art. 64	Preuve de solvabilité

* Plus les approbations aux termes de la section 13 du *Règlement sur le forage et l'exploitation des puits de pétrole et de gaz* des Territoires du Nord-Ouest

**Annexe 2 – Permis de travaux délivrés par la Commission en 2020-2021
en vertu de la LOPTNO (par délégation au titre de l'art. 10)**

Permis de travaux (LOPTNO)	Société
1411	Explor Geophysical Ltd.
1410	MGM Energy
1409	Utility Group Facilities Inc.
1404	Pétrolière Impériale Ressources Limitée
1403	ExxonMobil Canada Ltd.
1402	Canadian Natural Resources Limited
1401	ConocoPhillips Canada Resources Corp.